

# Que peut-on apprendre, pour les actifs les moins qualifiés, de la théorie néo-classique de l'offre de travail ?

Sylvain CHAREYRON\*

François LEGENDRE†

19 mai 2014

## Communication au quatrième congrès de l'AFEP

### Résumé

*Nous montrons tout d'abord que le recours au modèle micro-économique du consommateur pour expliquer l'offre de travail conduit à une théorie trop générale pour produire des enseignements suffisamment précis. L'élasticité de l'offre de travail par rapport au salaire reste assez largement indéterminée ; elle peut, par exemple, être négative pour des actifs peu qualifiés quand la consommation est en partie une consommation de subsistance. Nous explorons alors une démarche cherchant à révéler les caractéristiques de l'offre de travail à partir des institutions qui affectent le fonctionnement du marché du travail. Nous montrons ainsi que les gains, en termes de bien-être, du retour à l'emploi pourraient être non négligeables, contredisant la proposition selon laquelle « le travail ne paie pas ».*

## Introduction

Les développements récents des théories économiques, notamment celles qui participent du retour de la doctrine libérale, accordent une grande importance à l'offre de travail. Par exemple, dans la théorie des cycles réels, les fluctuations de l'activité résultent de ce que les individus, pour un laps de temps relativement long, préfèrent travailler plus. Dans le débat public en FRANCE sur les causes du chômage, une attention renouvelée est portée sur des conditions qui sont relatives à l'offre de travail ; il est souligné, par exemple, que le retour à l'emploi « ne paie pas (assez) » parce que les gains financiers liés à l'activité sont limités.

Contrairement aux mercantilistes, SMITH pensait qu'une hausse du salaire tendrait à accroître l'activité. Il n'y a ensuite pas de consensus, dans l'histoire de la pensée économique, sur la valeur que l'élasticité de l'offre de travail par rapport au salaire pourrait prendre. Les pères fondateurs de l'école néo-classique se diviseront entre les tenants de la ligne de SMITH comme MARSHALL qui voient la courbe d'offre de travail avec une pente généralement positive et ceux qui comme JEVONS et PIGOU pensent qu'une hausse des salaires entraîne une baisse de l'offre de travail.

La première grande étude empirique a été réalisée par DOUGLAS (1934). Elle conclut à une élasticité *négative* mais non significative de l'offre de travail des hommes (sauf pour les personnes très jeunes ou âgées). Les travaux sur données anglaises et états-uniennes des années 1960-1970, dépouillés par PENCARVEL (1987) dans sa revue de littérature, obtiennent très majoritairement des élasticités *négatives* de

---

\*ÉRUDITE, Université PARIS-EST, et TEPP, CNRS.

†ÉRUDITE, Université PARIS-EST, et TEPP, CNRS.

l'offre de travail au salaire pour les hommes. Concernant les estimations basées sur les expérimentations de taxe négative sur le revenu mis en place aux États-Unis entre 1968 et 1978, les huit travaux retenus par PENCAVEL (1987) obtiennent une élasticité moyenne de 0,03, toujours pour les hommes. Mais sur les huit travaux, basés sur des modèles statiques postérieures à 1980, que KEANE (2011) répertorie, tous ont une élasticité de l'offre de travail faiblement *positive* au salaire. Il argumente lui-même que l'élasticité de l'offre de travail est sous-estimée par les modèles statiques et que des modèles intertemporels permettraient d'obtenir des élasticités plus élevées. Le seul consensus qui semblait exister sur l'élasticité pour les hommes, à savoir sa faible valeur (EVERS et collab., 2008), semble donc fragile.

La valeur absolue de l'élasticité de l'offre de travail pour les femmes apparaît être plus élevée que pour les hommes. Ce résultat semble robuste, bien que certains travaux le contestent. BLUNDELL et WALKER (1986) ainsi obtiennent une élasticité de l'offre de travail par rapport au salaire de  $-0,20$  sur la courbe d'offre individuelle – la « marge intensive ».

Par ailleurs, de nombreux travaux ont mis en évidence la présence d'une fonction d'offre de travail à pente négative dans les pays en développement. DESSING (2004), par exemple, établit une courbe d'offre de travail en « S » en prenant en compte les comportements à l'intérieur de la famille : quand le salaire devient trop faible, des offreurs additionnels se portent sur le marché de travail afin de tenter de sauvegarder le niveau de vie de la famille.

Malgré cette diversité des résultats théoriques et empiriques, les développements récents s'attachent à donner des fondements microéconomiques à leur modélisation. Pour ce qui a trait à l'offre de travail, les fondements microéconomiques sont fournis par la réutilisation du modèle microéconomique du consommateur. On ne parle plus ainsi de « *désutilité marginale du travail* » mais de taux marginal de substitution entre la consommation et le loisir (entendu comme une utilisation alternative au travail du temps dont le consommateur est initialement doté, ZAJDELA (2007)). Dans la théorie des cycles réels (KYDLAND et PRESCOTT, 1982), le modèle microéconomique du consommateur est même utilisé deux fois : une première fois dans la dimension transversale pour spécifier un arbitrage entre la consommation et le loisir et une seconde fois dans la dimension longitudinale pour spécifier un arbitrage intertemporel entre le bien-être présent et le bien-être futur.

La réutilisation du modèle microéconomique du consommateur a-t-elle permis de donner des fondements précis à l'offre de travail ? A-t-elle permis de fonder la « loi de l'offre » selon laquelle l'offre de travail est une fonction *croissante* du salaire ?

Dans la première partie, nous montrerons que la réutilisation du modèle micro-économique du consommateur ne permet pas d'exclure que l'offre de travail soit une fonction *décroissante* du taux de salaire. En effet, dans le modèle micro-économique du consommateur, les conséquences de la variation d'un prix sont analysées en distinguant l'effet de revenu et l'effet de substitution ; au cas de l'offre de travail, il faut donc supposer que l'effet de revenu soit dominé par l'effet de substitution (SOURDAIN (1966) ou KILLINGSWORTH (1984)) pour obtenir un lien croissant entre l'offre de travail et le salaire.

Ensuite, nous présentons des formes simples qui assurent soit la prédominance de l'effet de revenu soit la prédominance de l'effet de substitution afin d'en discuter la pertinence empirique dans les pays occidentaux. Deux paramètres semblent jouer un rôle crucial : d'un côté, le niveau d'une consommation de subsistance et, de l'autre côté, le niveau d'un revenu autonome. On peut ainsi expliquer que, même dans les pays les plus riches, des personnes soient prêtes à travailler, en l'absence d'un salaire minimum, pour des taux de salaire très faibles – rejoignant ainsi l'analyse de MARX en termes de « double liberté » des prolétaires.

Dans la troisième partie de notre travail, nous nous proposons d'inverser la démarche : est-il possible à partir des traits distinctifs d'un grand nombre d'économies développées (salaire minimum et minima sociaux) d'inférer les propriétés de l'offre de travail ? Dans ce cas, peut-on alors réexaminer les propositions selon lesquelles la modicité des incitations financières du retour à l'emploi pourrait être l'une des causes d'un niveau important de chômage, propositions qui notamment recommandaient le passage du RMI au RSA ?

# 1 La réutilisation de la microéconomie du consommateur

## 1.1 Le modèle du consommateur

L'école néo-classique a, dès ses débuts, cherché à modéliser le comportement du consommateur. Le basculement marginaliste introduit par GOSSEN (1854) lui a permis, dans une optique cardinaliste héritée de BENTHAM, de renouveler la théorie ricardienne de la valeur. Le consommateur maximise son utilité « *de manière à obtenir la même satisfaction avec le dernier atome de monnaie dépensé pour chaque bien* » et l'utilité marginale procurée par la consommation d'une unité supplémentaire d'un bien décroît à mesure que la consommation de ce bien augmente. L'analyse marginaliste a immédiatement été appliquée à la détermination de l'offre de travail. Pour JEVONS, l'offre de travail s'arrête lorsque la désutilité marginale du travail est supérieure à l'utilité marginale de son produit. Cette conception du choix de l'offre de travail a eu une influence importante, comme le montre son utilisation par des auteurs comme MARSHALL et KEYNES ou plus récemment BLANCHARD et KIYOTAKI (1987).

Il faut attendre les travaux de PARETO (1908) et le passage du concept d'utilité cardinale à celui d'utilité ordinale pour que la forme moderne de la théorie microéconomique du consommateur apparaisse. La mesure de l'utilité n'est plus absolue mais relative à un autre panier de biens. La fonction d'utilité est ainsi définie à une transformation monotone croissante près.

Il est alors possible de déterminer la demande du consommateur selon deux méthodes différentes. La demande marshallienne implique que le consommateur maximise son utilité sous contrainte de revenu alors que la demande hicksienne, ou demande compensée, considère que le consommateur minimise son revenu sous une contrainte d'utilité. L'élasticité prix non compensée, notée  $\xi_M$ , et l'élasticité prix compensée, notée  $\xi_H$ , qui découlent de ces deux approches peuvent être reliées au moyen de l'équation de SLUTSKY. Cette équation permet de décomposer l'effet d'une variation du prix d'un bien de consommation sur sa quantité consommée en un effet de substitution et un effet de revenu, noté  $\xi_R$  :

$$\xi_M = \xi_H - \xi_R \times \text{part du revenu consacré à la dépense du bien}$$

## 1.2 L'importation du modèle micro-économique du consommateur

Aujourd'hui, l'analyse microéconomique du consommateur s'applique également à la détermination de l'offre de travail, avec le modèle consommation-loisir. L'approche de JEVONS a été rapidement concurrencée par une autre approche qui, selon DEROBERT (2001), remonte à WICKSTEED (1910). Pour WICKSTEED, l'offre de travail découle, toujours dans une optique cardinaliste, d'un arbitrage entre la consommation et le loisir. Celui-ci remplace donc la désutilité du travail du modèle de JEVONS par ce qui en est pour lui l'inverse : l'utilité du loisir. Dès lors cette approche évolue au fil du développement du modèle du consommateur et devient après les travaux BLACK (1939) et SCITOVSKY (1951) le modèle canonique d'arbitrage consommation loisir. Le modèle qui permet de déterminer l'offre de travail d'un individu est donc paradoxalement un modèle où le travail est absent (DEROBERT (2001) et ZAJDELA (2007)).

Le modèle consommation-loisir fonctionne donc de la même façon que le modèle micro-économique du consommateur. La consommation et le loisir remplacent simplement les  $n$  biens dans la fonction d'utilité. La consommation, notée  $C$ , est le premier argument de la fonction d'utilité – il s'agit en fait d'un agrégat qui représente toute la consommation de l'individu. Le temps total dont dispose le consommateur est noté  $\bar{L}$  : c'est le temps maximum que celui-ci pourrait consacrer au travail. Aussi le second argument de la fonction d'utilité est-il égal  $\bar{L}-L$  : le loisir est le temps qui fait l'objet d'une utilisation alternative au travail.

Dans le modèle le plus simple, la fonction d'utilité peut être spécifiée sous la forme d'une fonction de type COBB-DOUGLAS :

$$u(C, \bar{L}-L) = C^\alpha \times (\bar{L}-L)^{1-\alpha} \quad 0 < \alpha < 1 \quad (1)$$

où le paramètre  $\alpha$  mesure la contribution de la consommation à la satisfaction du consommateur (et, à l’opposé,  $1 - \alpha$  retrace la contribution du loisir à cette même satisfaction). La contrainte budgétaire, initialement, s’écrit comme suit

$$p C \leq w L$$

où  $p$  est le prix de la consommation et  $w$  le taux de salaire horaire : les dépenses de consommation ne sauraient excéder le revenu salarial. Cette contrainte budgétaire, toutefois, se réécrit

$$p C + w(\bar{L} - L) \leq w\bar{L}.$$

Elle change ainsi quasiment de nature : la contrainte initiale semble faire intervenir le revenu salarial courant du consommateur, sa réécriture montre qu’il s’agit en fait d’allouer la richesse du consommateur (le terme  $w\bar{L}$  s’interprète en effet comme la valeur de son allocation initiale totale en temps) entre les deux facteurs de bien-être, la consommation et le loisir. On serait ainsi au cur de la théorie économique définie comme la science de l’allocation des ressources rares. Quoi de plus rare, en effet, que le temps dont les agents disposent ?

On déduit du programme du consommateur une demande de consommation, notée  $C^d$ , et une demande de loisir, notée  $(\bar{L} - L)^d$ . Au cas particulier de la fonction d’utilité de type COBB-DOUGLAS, ces demandes prennent la forme extrêmement simple suivante

$$C^d = \alpha \frac{w\bar{L}}{p}$$

$$(\bar{L} - L)^d = (1 - \alpha) \frac{w\bar{L}}{w}.$$

L’offre de travail, notée  $L^s$ , s’en déduit :

$$L^s = \bar{L} - (\bar{L} - L)^d = \bar{L} - (1 - \alpha) \frac{w\bar{L}}{w} = \alpha \bar{L}$$

Elle constitue une fraction constante du temps total dont le consommateur est initialement doté, apparaissant ainsi complètement inélastique au taux de salaire.

Ce modèle (trop) simple peut être étalonné en considérant que  $\bar{L}$  serait, par semaine, égal à 70 heures – les actifs pourraient travailler 10 heures par jour en travaillant 7 jours par semaine. Nous supposons que la durée désirée du travail serait de 37,5 heures par semaine. Nous pouvons ainsi fixer la valeur du paramètre  $\alpha$  (la contribution de la consommation au bien-être) :

$$\alpha = \frac{L^s}{\bar{L}} = \frac{37,5}{70} \approx 0,54$$

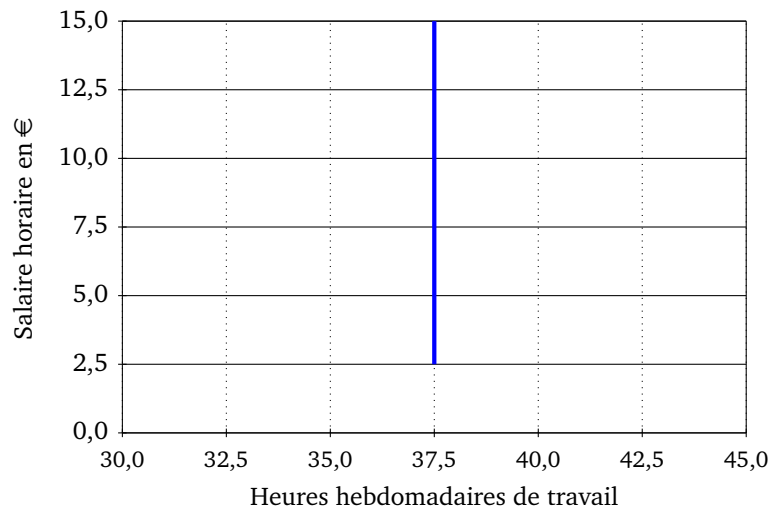
On observe que la consommation et le loisir contribuent dans des proportions comparables au bien-être du consommateur.

Nous obtenons ainsi la courbe d’offre de travail portée sur le graphique 1. On voit donc que le modèle le plus simple qui résulte de cette perspective – réutilisation du modèle microéconomique du consommateur et arbitrage consommation loisir – est assez insatisfaisant puisque l’élasticité de l’offre de travail au salaire  $y$  est nulle. La théorie moderne ne permet pas de lever l’indétermination qui affecte cette élasticité. Plus généralement, cette perspective ne permet pas de fonder la « loi de l’offre » qui prévoit un lien positif entre les quantités et le prix.

### 1.3 L’invalidation de la loi de l’offre

Dans le modèle microéconomique du consommateur, le sens de l’effet de la variation du prix d’un bien sur sa demande est, dans le cas d’un bien normal (et hors exception des biens de GIFFEN ou de

FIGURE 1: L'offre de travail individuelle au cas d'une fonction d'utilité COBB-DOUGLAS



VEBLEN), facile à déterminer. Lors de la hausse du prix du bien, l'effet substitution et l'effet revenu sont tous deux négatifs et l'élasticité marshallienne est donc négative.

Dans le cas du modèle consommation-loisir, l'analyse est beaucoup plus délicate. Le prix du loisir qui est le salaire est également le prix du travail. Si le loisir est un bien normal, une hausse du salaire entraîne un effet substitution négatif mais un effet revenu positif. Le loisir est plus cher relativement à la consommation mais le revenu augmente en raison de la hausse du salaire.

Les deux effets sont de sens contraire et il n'est, *a priori*, pas possible de déterminer lequel des deux l'emporte. L'élasticité marshallienne de l'offre de travail ne peut pas faire l'objet d'une détermination par la théorie. Le modèle consommation-loisir, en matière d'offre de travail, n'apporte aucun enseignement sur les comportements des actifs pour ce qui a trait à leur participation sur le marché du travail et ne permet pas de valider la « loi de l'offre »

HICKS écrivait « *au sens strict la loi de la demande est hybride ; une de ses jambes repose sur la théorie, l'autre sur l'observation. Mais, dans ce cas particulier, le double support s'avère exceptionnellement solide* ». Mais l'importation du modèle du consommateur pour expliquer l'offre de travail pose problème car la démarche apparaît dans ce cas « *boiteuse* » (SOURDAIN, 1966).

## 2 Les formes de la fonction d'offre de travail

Nous allons montrer qu'il est facile d'engendrer des formes très différentes pour la fonction d'offre de travail, à partir d'hypothèses qui pourtant restent vraisemblables.

### 2.1 Consommation incompressible et revenu autonome

Dans notre modèle de base illustré par la figure 1, l'offre de travail est inélastique au taux de salaire parce que les effets de substitution et de revenu se compensent exactement, du fait de la forme très particulière de la fonction d'utilité. Il est facile d'engendrer une offre de travail pour laquelle l'effet de revenu domine : il suffit de prévoir un certain niveau de consommation de subsistance. Notons  $\bar{C}$  le niveau de cette consommation de subsistance. Celle-ci ne procure pas de satisfaction ; seule la quantité au-delà de niveau est un facteur de bien-être. La fonction d'utilité est ainsi définie sur  $C - \bar{C}$  et sur  $\bar{L} - L$  :

$$u(C - \bar{C}, \bar{L} - L) = (C - \bar{C})^\alpha \times (\bar{L} - L)^{1-\alpha}$$

Dans ce cas, la contrainte budgétaire peut s'exprimer de la façon suivante :

$$p(C-\bar{C}) + w(\bar{L}-L) \leq w\bar{L} - p\bar{C}.$$

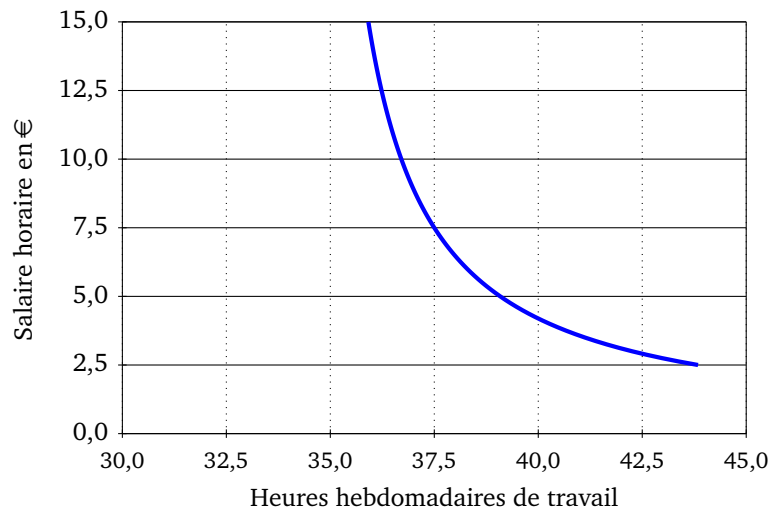
Le terme à droite du signe  $\leq$  s'interprète comme la richesse du consommateur qui est libre d'affectation, une fois la dépense pour la consommation de subsistance réalisée. La demande de loisir est égale à

$$(\bar{L}-L)^d = (1-\alpha) \frac{w\bar{L} - p\bar{C}}{w}$$

et l'offre de travail à

$$L^s = \bar{L} - (\bar{L}-L)^d = \bar{L} - (1-\alpha) \frac{w\bar{L} - p\bar{C}}{w} = \alpha\bar{L} + (1-\alpha) \frac{p\bar{C}}{w}$$

FIGURE 2: L'offre de travail individuelle au cas d'une fonction d'utilité COBB-DOUGLAS avec une consommation de subsistance de 200€ par mois



L'offre de travail est ainsi une fonction décroissante du salaire. L'offre pourrait même être relativement élastique au taux de salaire. Sur la figure 2, nous portons la courbe d'offre en supposant que le niveau de la consommation de subsistance est égale à 200 euros par mois. Le paramètre  $\alpha$  est étalonné de sorte que l'offre de travail soit égale à 37,5 heures par semaine quand le taux de salaire horaire est égal à 7,50 euros – sensiblement le taux horaire net du salaire minimum en FRANCE. On voit que l'effet de revenu est susceptible de conduire l'individu à accroître assez fortement son offre de travail si le taux de salaire est faible.

*A contrario*, un moyen simple d'engendrer une offre de travail croissante en fonction du salaire est de supposer la présence d'un revenu autonome. Notons  $\bar{R}$  le niveau de ce revenu. La contrainte budgétaire s'écrit ainsi :

$$pC + w(\bar{L}-L) \leq w\bar{L} + \bar{R}.$$

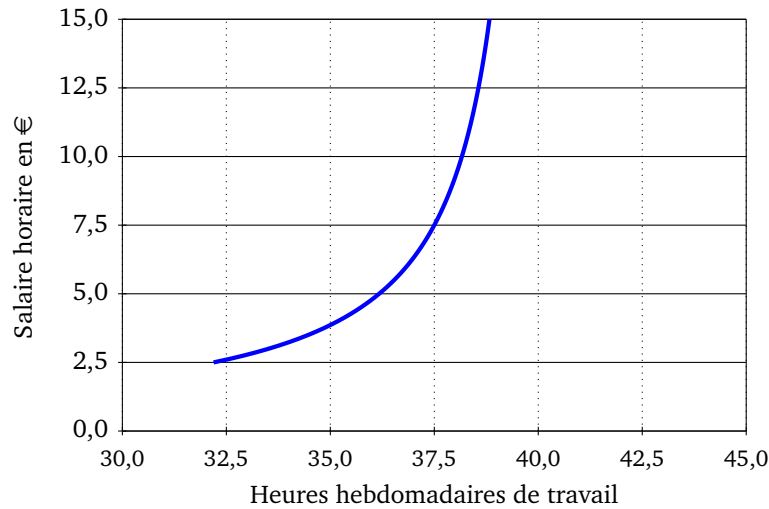
L'offre de travail s'en déduit :

$$L^s = \bar{L} - (\bar{L}-L)^d = \bar{L} - (1-\alpha) \frac{w\bar{L} + \bar{R}}{w} = \alpha\bar{L} - (1-\alpha) \frac{\bar{R}}{w}$$

Elle est bien une fonction croissante du salaire.

Sur la figure 3, nous avons porté l'offre de travail quand le niveau du revenu autonome est égal à 200 euros par mois. On voit, là encore, que l'offre apparaît relativement élastique au taux de salaire quand celui-ci est faible.

FIGURE 3: L'offre de travail individuelle au cas d'une fonction d'utilité COBB-DOUGLAS avec un revenu autonome de 200€ par mois



## 2.2 Élasticité de substitution entre la consommation et le loisir

La théorie ne livre pas d'enseignements très précis sur le sens du lien entre l'offre de travail et le salaire ; en outre, les exemples très simples que nous venons de détailler montrent que les résultats sont très sensibles aux hypothèses retenues. Plus généralement, une élasticité marshallienne de l'offre de travail positive est obtenue quand l'effet de substitution l'emporte sur l'effet de revenu. En supposant de fortes possibilités de substitution entre la consommation et le loisir, on obtient bien un lien croissant entre l'offre de travail et le salaire.

En retenant une forme à élasticité de substitution constante, dite CES, la fonction d'utilité s'exprime comme suit :

$$u(C, \bar{L}-L) = [\alpha C^{1/(1-\sigma)} + (1-\alpha)(\bar{L}-L)^{1/(1-\sigma)}]^{1-\sigma} \quad \sigma > 0$$

où  $\sigma$  est l'élasticité de substitution. Il est utile de définir le niveau général des prix, noté  $P$ , compatible avec cette relation de préférence :

$$P = [\alpha^\sigma p^{1-\sigma} + (1-\alpha)^\sigma w^{1-\sigma}]^{1/(1-\sigma)}$$

La demande de loisir s'exprime ainsi assez simplement

$$(\bar{L}-L)^d = (1-\alpha)^\sigma \left(\frac{w}{P}\right)^{-\sigma} \frac{w\bar{L}}{P}$$

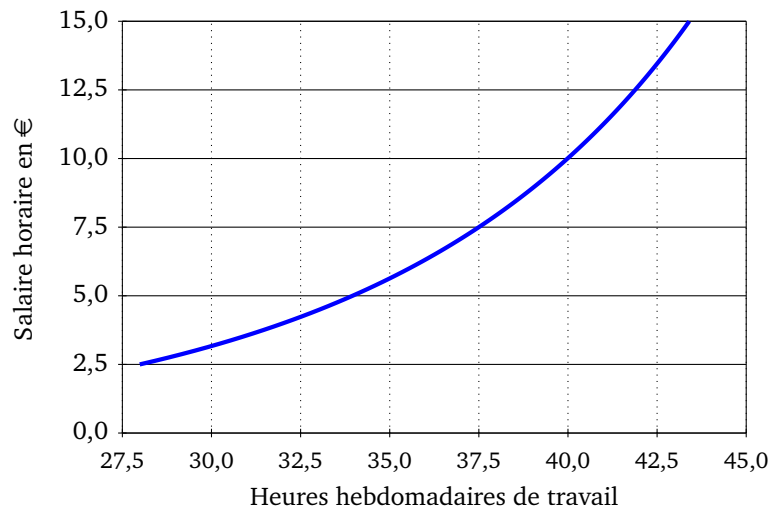
Le niveau général des prix est homogène de degré 0 par rapport à  $p$  et  $w$ . On voit ainsi immédiatement que la demande de loisir est homogène de degré 0 par rapport à  $p$  et  $w$ . Enfin, sous cette forme, l'effet de substitution est retracé par le terme  $(w/P)^{-\sigma}$  où  $w/P$  est le prix relatif du loisir par rapport au niveau général des prix ; l'effet de revenu est rendu par le terme  $w\bar{L}/P$  qui s'interprète comme le pouvoir d'achat de la richesse du consommateur.

Sur la figure 4, nous avons représenté l'offre de travail dans ce dernier cas, en prenant une élasticité de substitution égale à 1,5. On voit que c'est là le plus sûr moyen d'obtenir une offre de travail relativement élastique au taux de salaire.

## 2.3 Marge extensive

Nous n'avons, pour le moment, évoqué que l'offre individuelle de travail. Le graphique de la figure 2 illustre la présence possible d'une élasticité négative sur la marge intensive de l'offre de travail : au

FIGURE 4: L'offre de travail individuelle au cas d'une fonction d'utilité CES avec une élasticité de substitution égale à 1,5



dessous d'un certain niveau de salaire, une personne est prête à accroître son offre de travail, en cas de réduction de son salaire, pour conserver son revenu. Elle ne peut pas, en l'état, expliquer la reprise d'un emploi lors d'une baisse de salaire.

La forme de la fonction d'offre agrégée dépend pourtant fortement de la marge extensive : le fait qu'un individu puisse entrer ou se retirer du marché du travail. *A priori*, la prise en compte de la marge extensive devrait permettre d'obtenir une offre de travail croissante en fonction du salaire : quand celui-ci augmente, les activités alternatives au travail sont moins attractives et des individus supplémentaires se portent sur le marché.

Les variations de l'offre de travail se feraient principalement sur la marge extensive (BLUNDELL et collab., 2009). Il est donc nécessaire d'étudier l'impact de la pente localement négative de l'offre de travail sur la marge extensive de l'offre de travail, pour déterminer si l'effet peut être significatif au niveau agrégé.

La prise en compte, toutefois, des comportements intra-familiaux relativise ce raisonnement : quand le salaire augmente, certains des apporteurs de revenu de la famille pourraient renoncer à travailler. Dans le contexte des pays en développement, DESSING (2004) montre que la courbe d'offre de travail, agrégée au niveau d'une famille, pourrait être en forme de « S ». Dans ce cas, en considérant que l'homme travaille au maximum de ses possibilités, la courbe est à pente négative lorsque la femme, voire les enfants, augmentent leur offre de travail ou entre sur le marché du travail suite à une baisse des salaires. Dans ce cas, il est possible de mettre en évidence une élasticité négative de l'offre de travail sur la marge extensive et l'effet sur la fonction d'offre agrégée est potentiellement beaucoup plus important.

La théorie néo-classique de l'offre de travail permet donc d'envisager la possibilité d'une élasticité localement négative de l'offre de travail mais elle ne permet pas de l'affirmer. Comme nous l'avons rapidement évoqué dans l'introduction, les évaluations empiriques ne permettent pas de lever cette incertitude. Nous proposons ici une approche différente pour montrer qu'il est fort probable que la fonction d'offre de travail soit à pente localement négative, quand les salaires sont faibles et qu'ils conduisent à des revenus proches du niveau de la consommation de subsistance.



### 3 Que peut-on savoir sur l'offre de travail pour les actifs peu qualifiés ?

Nous explorons une démarche cherchant à révéler les caractéristiques de l'offre de travail à partir de certaines institutions qui affectent *a priori* le fonctionnement du marché du travail. Nous reprenons ainsi une démarche qui, indirectement, s'apparente aux « préférences révélés » : nous ne déduisons pas les préférences du consommateur à partir de ses choix ; nous déduisons des caractéristiques d'une offre individuelle de travail « représentative » à partir des institutions du marché du travail.

Nous partons ainsi du constat que la quasi-totalité des pays développés possède des mécanismes de protection sociale. Nous nous demandons alors, en persistant à nous inscrire dans la perspective du modèle d'arbitrage consommation-loisir, si la présence de ces dispositifs n'est pas le signe d'une pente localement négative dans la fonction d'offre de travail.

#### 3.1 Les institutions qui affectent le fonctionnement du marché du travail

Il n'est bien sûr pas simple de définir les institutions sociales, même stylisées, qui impactent le marché du travail. La législation du travail joue un rôle de premier plan puisque ce marché présente de nombreux traits qui singularise ce marché par rapport au marché de concurrence parfaite de la théorie néo-classique. Nous nous contenterons de focaliser sur les deux dispositifs suivants : d'une part, la législation relative à un salaire minimum et, d'autre part, celle qui a trait aux minima sociaux.

Sur les 28 pays de l'Union européenne, 21 disposent d'une législation nationale établissant un salaire minimum, malgré de fortes différences de niveau. L'ALLEMAGNE est le dernier en date à avoir mis en place le dispositif et la SUISSE a discuté récemment de son adoption. Les 7 pays qui ne disposent pas de dispositif législatif ont des salaires minimaux définis par branche ou par négociation avec les partenaires sociaux. Le salaire minimum n'est pas une exception européenne : les ÉTATS-UNIS, le ROYAUME-UNI ou le JAPON l'ont également adopté. La Commission européenne a plaidé en avril 2012 pour l'introduction d'un salaire minimum européen en expliquant que « *la fixation de salaires minimaux adaptés peut aider à prévenir une augmentation du nombre de travailleurs pauvres et est importante pour garantir la qualité d'emplois décentes* ».

Nous présumons ainsi que le jeu des interactions sur le marché du travail conduirait à des salaires très faibles, en l'absence de législation sur le salaire minimum. Il ne suffit pas de supposer les employeurs en position dominante, comme par exemple dans le modèle du monopsonne, pour que les salaires soient faibles. Il faut en outre supposer que les salariés ne disposent pas de moyens pour résister à cette pression à la baisse des salaires notamment sous la forme d'une réduction de leur offre de travail. Il nous semble donc vraisemblable de supposer que la pente de l'offre de travail ne serait pas positive pour de faibles taux de salaire.

Par ailleurs, dans l'ancienne Union européenne à 15, tous les pays à l'exception de la GRÈCE disposaient d'un revenu minimum de conception différentielle (L'HORTY, 2004). Chaque euro de revenu d'activité supplémentaire entraîne la perte d'un montant équivalent du revenu de transfert. Des dispositifs complémentaires sont cependant souvent présents pour faire en sorte que le travail paie. Les ÉTATS-UNIS disposent également d'un dispositif de soutien au bas revenu sous la forme de crédits d'impôt.

Nous présumons ainsi qu'une partie de la consommation revêtait la nature d'une consommation de subsistance. Les minima sociaux – qui font donc l'objet d'une quasi-unanimité dans les pays développés – témoigneraient d'une part de cette consommation de subsistance et, d'autre part, de la nécessité d'une solidarité nationale pour permettre aux membres de la société d'accéder à cette consommation de subsistance.

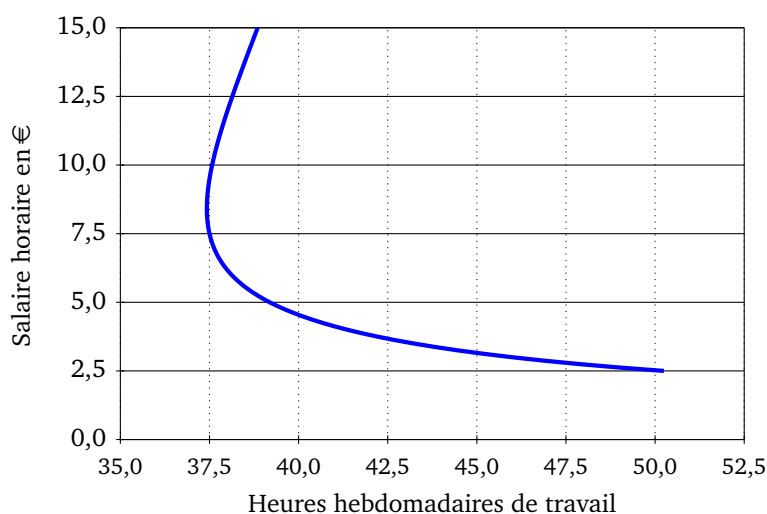
Nous inversons ainsi la démarche d'un grand nombre d'économistes. Nous ne recherchons pas la mesure dans laquelle le salaire minimum engendre du chômage ou les minima sociaux réduisent les incitations du retour à l'emploi. Nous supposons que la relative unanimité que l'on observe dans la

mise en place de ces deux dispositifs permet d'inférer que, d'une part, l'offre de travail serait, pour de faibles niveaux du salaire, décroissante en fonction du salaire et, d'autre part, que cette dernière caractéristique résulterait de la prédominance d'un effet de revenu, du fait d'un niveau relativement élevé de la consommation de subsistance.

### 3.2 Une forme vraisemblable de l'offre de travail des actifs peu qualifiés

Il nous reste à proposer une forme de la courbe d'offre de travail, dans la zone des faibles salaires – ceux qui s'adressent aux actifs les moins qualifiés. Nous concédons que des possibilités de substitution relativement élevées pourraient être envisagées entre la consommation et le loisir pour des actifs disposant d'un revenu suffisant. Le passage aux 35 heures de travail, obtenue au prix de la modération salariale, a pu améliorer le bien-être des actifs suffisamment qualifiés.

FIGURE 5: L'offre de travail individuelle au cas d'une fonction d'utilité CES avec une élasticité de substitution égale à 1,5 et avec une consommation de subsistance de 450€ par mois



Pour étalonner notre modèle, il nous faut donner une valeur à deux paramètres clés : d'une part, l'élasticité de substitution entre la consommation et le loisir, élasticité que nous avons notée  $\sigma$ , et, d'autre part, le niveau de la consommation de subsistance. Nous voudrions retenir des valeurs qui soient vraisemblables et qui engendrent une forme vraisemblable de la fonction d'offre de travail. Il nous faut prendre une élasticité de substitution supérieure à l'unité pour ne pas nous exclure de la perspective propre à la théorie néo-classique qui postule, en général, la présence de possibilités de substitution non négligeables. Nous prenons ainsi  $\sigma = 1,5$ .

Il est plus difficile de donner une valeur à la consommation de subsistance. Nous allons supposer que cette dernière est égale à la valeur du minimum social, soit de l'ordre de 450 euros par mois en FRANCE en 2014. Cette valeur peut sembler élevée. Il n'est toutefois pas incohérent de fixer cette valeur au niveau du minimum puisque ce dernier est seulement destiné à couvrir des dépenses de première nécessité. En outre, si l'on admet de fortes possibilités de substitution entre la consommation et le loisir, il semble raisonnable de considérer que le bien-être du bénéficiaire du minimum social qui ne travaille pas résulte d'une consommation nulle et d'un loisir maximum.

On obtient ainsi la courbe d'offre portée sur la figure 5. Cette courbe résulte ainsi de la spécification suivante de la fonction d'utilité :

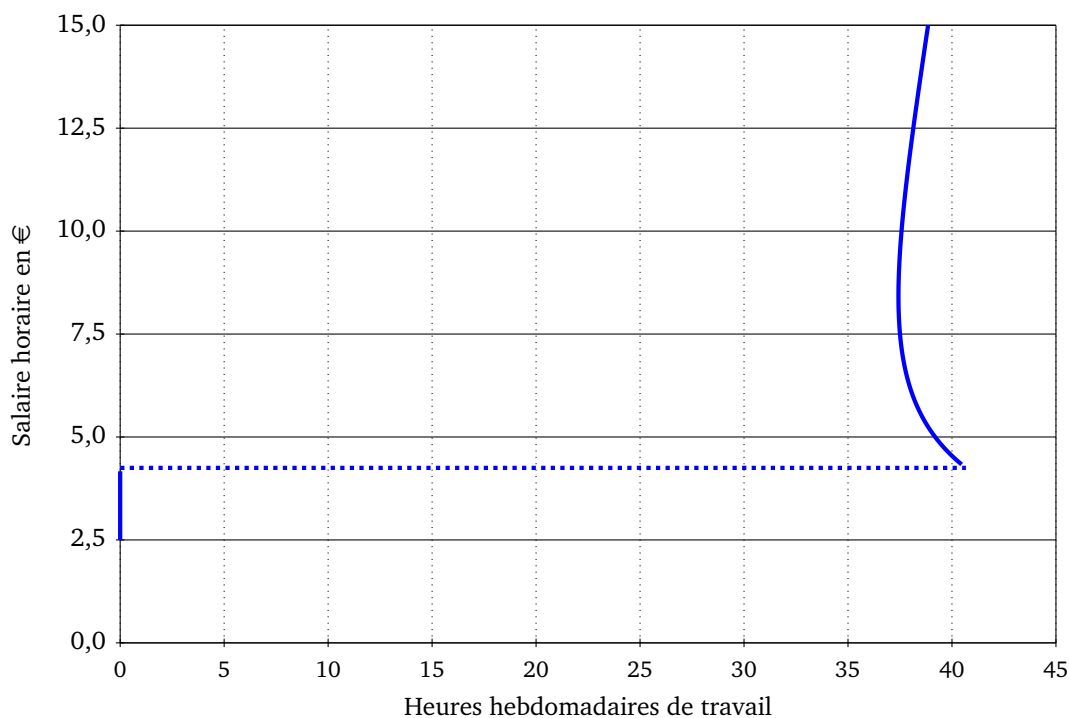
$$u(C-\bar{C}, \bar{L}-L) = [\alpha (C-\bar{C})^{1/(1-\sigma)} + (1-\alpha)(\bar{L}-L)^{1/(1-\sigma)}]^{1-\sigma} \quad (2)$$

avec  $\sigma = 1,5$ ,  $\bar{C} = 450$  euros par mois,  $\bar{L} = 70$  heures par semaine et  $\alpha$  calibré de sorte que l'offre

de travail optimale soit égale à 37,5 heures par semaine quand le salaire horaire est égal à 7,5 euros. Cette spécification est donc particulièrement parcimonieuse. Elle engendre une courbe d'offre de travail en forme de « C », qui résulte de la prédominance de l'effet de revenu pour des niveaux faibles du salaire et de la prédominance de l'effet de substitution quand le salaire est plus élevé. Cette forme nous semble particulièrement vraisemblable quand elle a trait à des personnes peu qualifiées, qui ne peuvent prétendre qu'à de faibles rémunérations horaires. Elle met en évidence éventuellement une « trappe à pauvreté malthusienne » : les salaires diminuent, l'offre de travail ne se réduit pas et, ainsi, l'emploi à bas salaires se développe.

Notre argumentaire vaut pour les actifs peu qualifiés. Il tend ainsi à invalider les modélisations qui font appel à un individu représentatif. Il souligne aussi que, dans le cadre de la théorie de la taxation optimale, il y aurait un réel dilemme entre l'efficacité (économique) et la justice (sociale). En effet, le modèle standard de taxation optimale conduit à recommander un prélèvement d'autant plus faible que l'élasticité est forte (MOORE et RAMSEY (1927) et MIRRLEES (1971)). Dans cette perspective, il faudrait mettre en place un prélèvement régressif en taxant plus fortement les offreurs de travail peu qualifiés que les offreurs plus qualifiés.

FIGURE 6: L'offre de travail individuelle au cas d'une fonction d'utilité CES avec une élasticité de substitution égale à 1,5 et avec une consommation de subsistance de 450€ par mois au cas d'un minimum social de type RMI pour un célibataire



Nous avons justifié le niveau élevé de consommation de subsistance en nous fondant sur la présence d'un dispositif de minimum social. Ce dispositif impacte l'offre de travail et le graphique de la figure 5 ne retrace pas les comportements effectifs. Nous portons en conséquence sur la figure 6 l'offre de travail en présence d'un dispositif de type différentiel, comme le RMI. Le barème de ce dernier, avec nos notations, s'exprime comme suit :

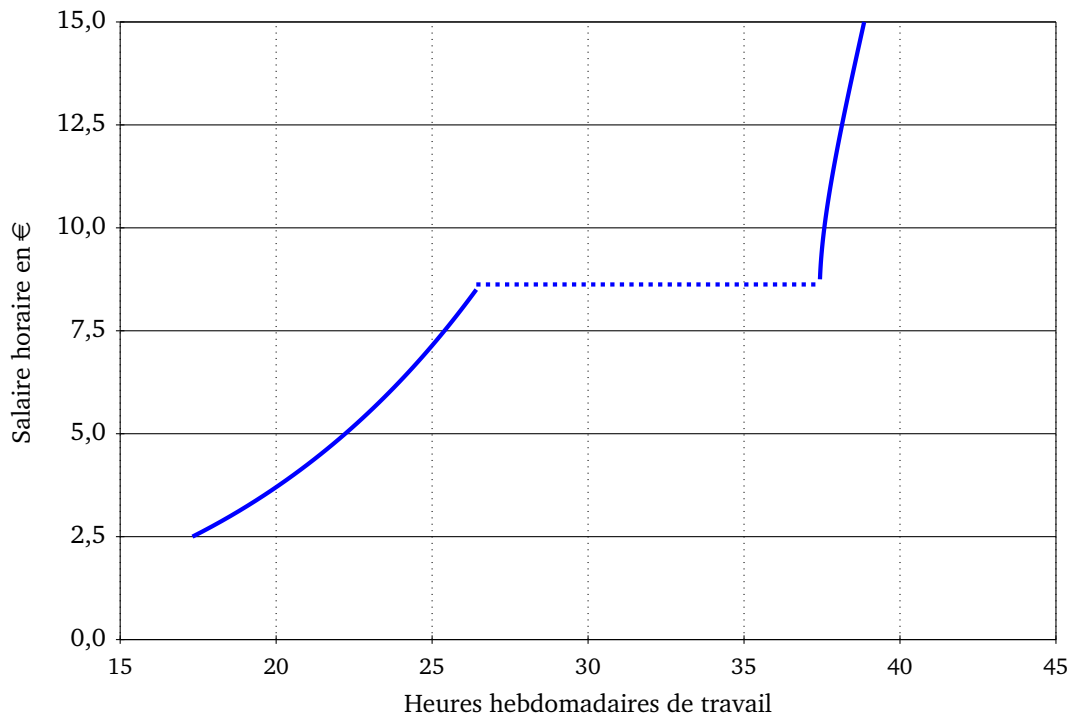
$$R = \max(\underline{R}, wL)$$

où  $R$  est le revenu disponible et  $\underline{R}$  le niveau du minimum. Tant que le revenu salarial  $wL$  est inférieur au minimum, le RMI vient compléter ce dernier de sorte à permettre au bénéficiaire d'atteindre le niveau du minimum. Le dispositif est donc différentiel puisque si le revenu salarial s'accroît de 1 euro, tant

que le dernier est inférieur au minimum, le RMI diminue de 1 euro. Le dispositif est ici « stylisé » en prenant  $\underline{R} = 450$  euros et en retraçant ainsi la situation d'un célibataire qui serait logé à titre gracieux par des proches. L'individu rationnel, au sens de la théorie micro-économique, va donc préférer ne pas travailler si le taux de salaire horaire est trop faible. L'offre de travail est ainsi discontinue : il faut que le surcroît de revenu disponible soit suffisant pour compenser la baisse du loisir.

BOURGUIGNON (2001) indique que « si l'on suppose que l'élasticité [de l'offre de travail] est proche de zéro pour les productivités les plus basses, alors la forme de la contrainte budgétaire optimale pourrait être celle qui correspond au dispositif du RMI actuel ». Il rejette cependant cette possibilité en expliquant que « Pourquoi penser que, s'ils étaient actifs, les individus de faible productivité n'ajusteraient pas leur activité à des variations de leur taux de salaire ou le feraient dans une proportion fondamentalement différente de personnes dont la productivité est supérieure ? D'autant plus que, dans la mesure où le dispositif en place rend inactif les individus ou ménages en dessous d'un certain niveau de productivité, il n'y a pas vraiment moyen de trancher cette question de façon empirique ». Il nous faut, en premier lieu, relever que la productivité n'est pas une caractéristique des seuls individus : elle résulte aussi de leurs conditions d'emploi. En second lieu, nous fondons la faible valeur de l'élasticité de l'offre pour les peu qualifiés – voire une valeur négative – non du fait d'une spécificité de leur relation de préférence mais du fait de la proximité de leurs revenus salariaux à la consommation de subsistance. C'est à ce titre que leurs comportements diffèrent et non à cause d'une particularité *ad hoc*. La prise en compte d'une consommation de subsistance dans la fonction d'utilité explique pourquoi des individus à bas salaires « ajustent leur activité » différemment d'individus dont le salaire est supérieur.

FIGURE 7: L'offre de travail individuelle au cas d'une fonction d'utilité CES avec une élasticité de substitution égale à 1,5 et avec une consommation de subsistance de 450€ par mois au cas d'un minimum social de type RSA pour un célibataire



L'adoption de dispositifs différentiels tels que le RMI par la quasi-totalité des pays européens pourrait donc s'expliquer dans le cadre d'une fonction de bien-être avec consommation incompressible. La FRANCE a cependant récemment changé son dispositif de soutien aux bas revenus en passant à un dispositif compensatoire, le RSA. Le bénéficiaire peut maintenant cumuler une partie du montant du RSA

avec son revenu d'activité. Formellement, le barème de ce dispositif est égal à

$$R = \max(\underline{R} + \tau wL, wL) \quad 0 < \tau < 1$$

où  $\tau$  est le taux de cumul des revenus d'activité, égal à 62 % dans le cas français. La contrainte budgétaire, quand le RSA prévaut, prend ainsi la forme :

$$pC \leq \underline{R} + \tau wL$$

qui se réécrit comme suit.

$$pC + \tau w(\bar{L} - L) \leq \underline{R} + \tau w\bar{L}$$

Le RSA conduit donc, d'une part, à minorer le taux de salaire horaire de l'individu (le taux horaire passe de  $w$  à  $\tau w$  avec  $\tau w < w$ ) et, d'autre part, à lui faire bénéficier d'un revenu autonome, égal au minimum social  $\underline{R}$ . On obtient ainsi l'offre de travail portée sur la figure 7.

Par rapport au RMI, le RSA accroît les incitations à offrir de faibles durées hebdomadaires de travail, y compris quand le taux de salaire est relativement élevé. La courbe d'offre est, comme pour le RSA, discontinue mais la nature de la discontinuité est différente : elle fait passer l'individu de l'emploi à temps partiel à l'emploi à temps plein concomitamment à la sortie du RSA. En revanche, pour le RMI, la discontinuité consacrait le passage du non-emploi à l'emploi à temps plein.

Les discontinuités que nous mettons en évidence ne doivent toutefois pas être interprétées comme de brusques variations de bien-être ; au contraire, elles témoignent de modes alternatifs d'obtention de niveaux comparables de bien-être. Nous allons préciser ce point en discutant de l'ampleur des incitations du retour à l'emploi en fonction de la qualité de ce dernier.

### 3.3 Y a-t-il trop peu d'incitations au travail pour les actifs peu qualifiés ?

Nous avons retenu, au tout début de notre présentation, une forme COBB-DOUGLAS pour la fonction d'utilité – notre équation (1) :

$$u(C, \bar{L} - L) = C^\alpha \times (\bar{L} - L)^{1-\alpha}$$

Cette forme est homogène de degré 1 par rapport à ses deux arguments. Si la consommation et le loisir s'accroissent tous deux de 1 %, l'utilité s'accroît de 1 %. Nous recourons ensuite, pour retracer des possibilités de substitution plus élevées et pour prendre en compte une consommation de subsistance, à une forme CES – notre équation (2) :

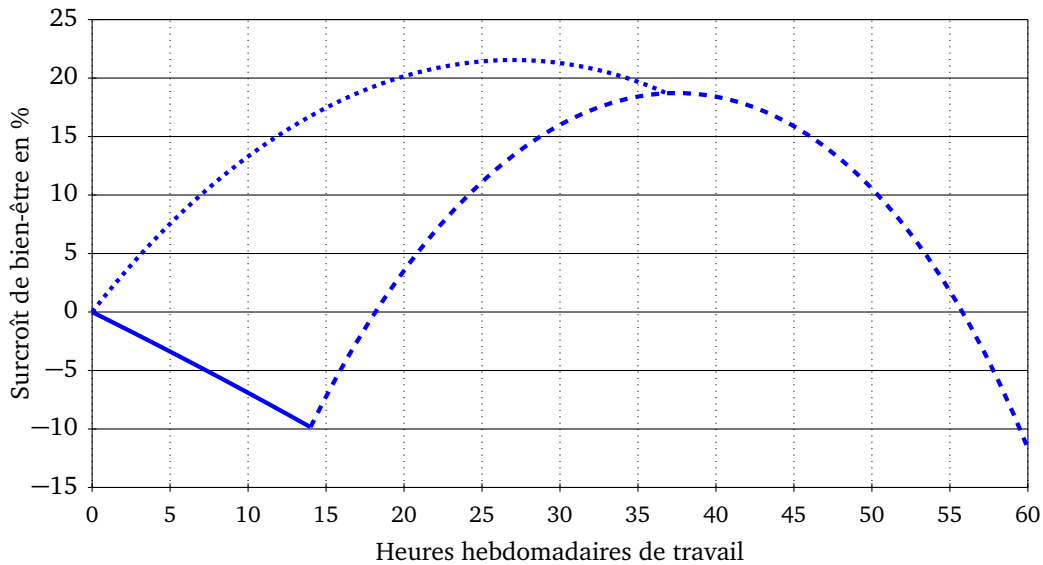
$$u(C - \bar{C}, \bar{L} - L) = [\alpha (C - \bar{C})^{1/(1-\sigma)} + (1-\alpha)(\bar{L} - L)^{1/(1-\sigma)}]^{1-\sigma}$$

Là encore, cette fonction d'utilité est homogène de degré 1 par rapport à ses deux arguments. Ces fonctions d'utilité peuvent donc prétendre mesurer le bien-être, en renouant avec une mesure cardinale de l'utilité.

Sur la figure 8, en trait plein, nous cherchons à évaluer les gains du retour à l'emploi pour une personne qui bénéficie du RMI en termes de bien-être quand celui-ci est mesuré par la fonction d'utilité la plus simple, celle de forme COBB-DOUGLAS – notre équation (1) à la manière de LEGENDRE et collab. (2003). Nous supposons que cette personne peut obtenir des emplois qui ne sont rémunérés qu'au niveau de salaire minimum, soit dans notre protocole au niveau de 7,50 euros de l'heure. Le point de sortie du barème est obtenu pour une durée du travail de 14 heures par semaine – le calcul donne 14 heures = 450 euros par mois / 7,50 euros de l'heure / 30 jours par mois  $\times$  7 jours par semaine en prenant des mois de 30 jours.

On voit, sur la figure 8, que les gains à l'emploi sont particulièrement modestes. Le barème différentiel engendre effectivement des pénalités qui restent toutefois limitées (de l'ordre de –10 % au voisinage du point de sortie). Il apparaît surtout que le retour à l'emploi ne permet pas au bénéficiaire d'obtenir

FIGURE 8: Variation relative de bien-être par rapport à l’inactivité en % pour un bénéficiaire du RMI (trait plein), pour un non bénéficiaire du RMI (trait pointillé long) et pour un bénéficiaire du RSA (trait pointillé) au cas d’une fonction d’utilité COBB-DOUGLAS en fonction du nombre d’heures travaillées par semaine quand le taux de salaire est de 7,50€ de l’heure



une amélioration importante de son bien-être : en travaillant 37,5 heures par semaine, le bien-être ne s’accroît que de seulement 20 % par rapport à la situation initiale.

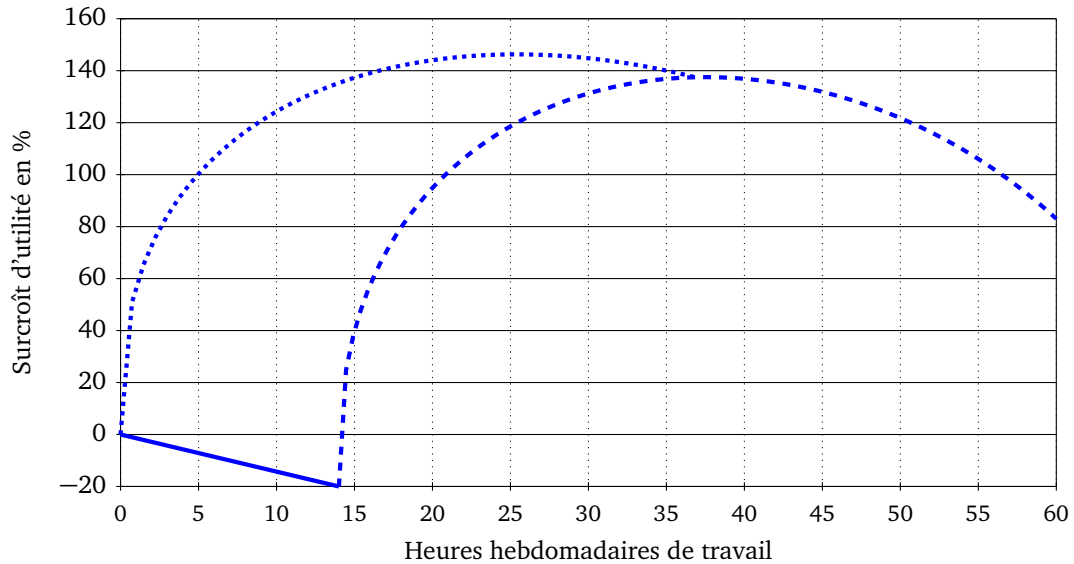
Aussi la fonction d’utilité de type COBB-DOUGLAS sans consommation de subsistance accreditte-t-elle l’idée selon laquelle les gains en bien-être sont limités au cas du retour à l’emploi d’un bénéficiaire d’un minimum social. En effet, cette personne, quand elle est sans emploi, ne dispose que d’un accès limité à la consommation ; en revanche, elle jouirait d’un temps de loisir élevé. Son niveau de bien-être ne serait donc pas si faible. Si elle obtient un emploi, son niveau de consommation serait plus élevé mais son temps de loisir serait considérablement réduit. Les gains du retour à l’emploi seraient modestes parce que finalement la situation des individus sans emploi ne serait pas si défavorable et parce que l’activité réduirait sensiblement le temps de loisir.

Le passage du RMI au RSA a été motivé par la nécessité d’accroître les gains du retour à l’emploi, notamment pour des emplois à temps partiel. Puisqu’il est désormais possible de cumuler une fraction du revenu d’activité avec le minimum social, l’incitation financière au travail, dans le système du RSA, est permanente. Sur la figure 8, nous avons porté en trait pointillé la variation relative de bien-être au cas du RSA. On voit qu’effectivement cette variation est toujours positive, à la différence du RMI. Pour autant, les gains du retour à l’emploi restent toujours très faibles, au mieux un peu supérieur à 20 %.

La modélisation que nous avons précédemment développée change radicalement cette évaluation. Du fait de la consommation de subsistance, le niveau de bien-être de la personne en inactivité est très faible. Aussi les gains du retour en emploi sont-ils alors considérables. Sur la figure 9, nous avons porté, comme sur la figure 8, la variation relative du bien-être du retour à l’emploi. Les gains sont très élevés, de l’ordre de 150 % pour un emploi à temps plein. Notre évaluation souligne donc que le caractère désincitatif (au travail) des dispositifs de minima sociaux aurait été sur-évalué.

On sait que le RSA, pour sa partie activité, est l’objet d’un non recours important. Notre modélisation met en évidence une forte non linéarité du surcroît de bien-être apporté par le recours au RSA. La figure 9 donne une première indication de cette non linéarité. Soit  $u_0$  le niveau de bien-être soit au RMI soit en situation de non recours et soit  $u_1$  le niveau de bien-être au RSA. Nous calculons le gain apporté par le

FIGURE 9: Variation relative de bien-être par rapport à l'inactivité en % pour un bénéficiaire du RMI (trait plein), pour un non bénéficiaire du RMI (trait pointillé long) et pour un bénéficiaire du RSA (trait pointillé) au cas d'une fonction d'utilité CES avec une élasticité de substitution égale à 1,5 et avec une consommation de subsistance de 450€ par mois en fonction du nombre d'heures travaillées par semaine quand le taux de salaire est de 7,5€ de l'heure

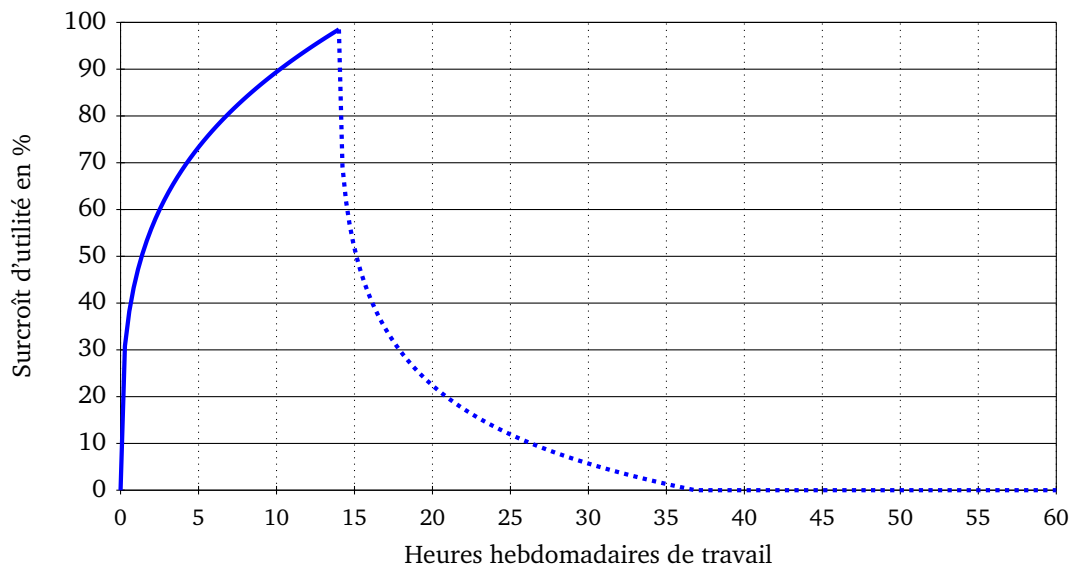


recours au RSA en prenant, au dénominateur, le niveau moyen de bien-être :

$$\frac{u_1 - u_0}{(u_0 + u_1)/2}$$

Ce gain est porté sur la figure 10. Pour une durée hebdomadaire du travail de l'ordre de 15 heures, le recours au RSA permettrait de doubler le niveau de bien-être du bénéficiaire. Par contre, le gain est très fortement décroissant dès que la durée du travail augmente. Au-delà de 25 heures par semaine, le gain serait seulement de l'ordre de 10%. Il est donc faible par rapport à l'ensemble des coûts liés au recours au RSA, coûts objectifs comme la nécessité de déposer une déclaration trimestrielle de ressources mais surtout coûts subjectifs comme le sentiment d'avoir à quémander une aide sociale ou de se sentir stigmatisé.

FIGURE 10: Surcroît relatif de bien-être apporté par le recours au RSA en % par rapport au RMI (trait plein) ou par rapport au non recours (trait pointillé) au cas d'une fonction d'utilité CES avec une élasticité de substitution égale à 1,5 et avec une consommation de subsistance de 450€ par mois en fonction du nombre d'heures travaillées par semaine quand le taux de salaire est de 7,5€ de l'heure





## Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons résumer les principaux points de notre argumentaire. La théorie néo-classique moderne se fonde, pour expliquer l'offre de travail, sur le modèle micro-économique standard du consommateur appliqué à un arbitrage entre la consommation et le loisir. Ce faisant, on n'obtient pas une théorie qui délivrerait des enseignements précis. Si la pertinence d'une théorie doit être jugée à l'aune de sa capacité à délivrer des prédictions testables (et donc précises), il faut bien reconnaître que la réutilisation du modèle du consommateur pour expliquer l'offre de travail est plutôt décevante.

Nous recherchons alors, à partir des traits saillants du marché du travail, à mieux caractériser l'offre de travail tout en restant dans cette perspective néo-classique. En premier lieu, les législations sur le salaire minimum donnent à penser que la protection des salariés ne serait pas assurée par les mécanismes de marché. Nous en inférons que l'offre de travail, pour de faibles taux de salaire, pourrait être à pente négative, consacrant la prédominance d'un effet de revenu. Quand le revenu salarial est faible, une baisse des salaires conduit les individus, pour sauvegarder leur niveau de vie, à vouloir travailler plus encore. Il n'y aurait donc pas de plancher à la baisse des salaires en l'absence d'une législation sur le salaire minimum. Effectivement, on observe, même dans les pays les plus avancés, des niveaux de salaire très faibles quand une telle législation n'est pas prévue. En second lieu, les législations sur un minimum social donnent à penser qu'il y aurait, pour les ménages, un minimum de subsistance : la consommation ne contribue au bien-être des individus que pour sa partie qui se trouve au-delà de ce minimum de subsistance.

Pour autant, pour des salaires plus élevés, il n'est pas possible d'exclure des possibilités de substitution relativement élevées entre la consommation et le loisir. En FRANCE, par exemple, la mise en place des 35 heures de travail par semaine a pu conduire à accroître le bien-être de certaines catégories de population.

Toutes ces considérations nous conduisent à juger vraisemblable une fonction d'offre de travail, pour les individus peu qualifiés, qui serait coudée, en forme de « C » : elle présenterait une pente négative pour des niveaux faibles de salaire puis une pente positive pour des niveaux élevés de salaire. Analytiquement, cette fonction est obtenue à partir d'une fonction d'utilité à l'élasticité de substitution égale à 1,5 avec une consommation de subsistance égale à 450 euros par mois. Les individus peu qualifiés se comportent de manière spécifique non pas en raison de préférences qui leur seraient propres mais en raison de la grande proximité de leurs revenus salariaux avec le niveau de consommation de subsistance.

La perspective ainsi ouverte permet, d'une part, de montrer que les incitations du retour à l'emploi pour les bénéficiaires de minima sociaux, en termes de bien-être, auraient été très fortement sous-estimées et, d'autre part (et *a contrario*), que les gains du recours au RSA pour des salariés employés au-delà de 25 heures par semaine seraient particulièrement limités. Ce dernier point pourrait ainsi contribuer à expliquer le faible recours au RSA, pour sa partie activité.

Il est donc possible, au sein même de la théorie néo-classique, de trouver des arguments qui permettraient de ne pas déconseiller la revalorisation des minima sociaux. Le montant du RMI en 1989, à sa création, était de 2000 francs, soit 42 % du salaire minimum brut ; il est égal, en 2013, à 492,90 euros soit 34 % de ce salaire.

## Références

BLACK, D. 1939, *The Incidence of Income Taxes*, London : Macmillan.

BLANCHARD, O. et N. KIYOTAKI. 1987, « Monopolistic competition and the effects of aggregate demand », *American Economic Review*, vol. 77, n° 4, p. 647-666.

BLUNDELL, R., M. BREWER, P. HAAN et A. SHEPHARD. 2009, « Optimal income taxation of lone mothers :

- An empirical comparison of the UK and Germany », *The Economic Journal*, vol. 119, n° 535, p. F101–F121.
- BLUNDELL, R. et I. WALKER. 1986, « A Life-Cycle Consistent Empirical Model of Family Labour Supply Using Cross-Section Data », *Review of Economic Studies*, vol. 53, n° 4, p. 539–58.
- BOURGUIGNON, F. 2001, « Revenu minimum et redistribution optimale des revenus : fondements théoriques », *Économie et Statistique*, vol. 346, p. 187–204.
- BOURGUIGNON, F. 2011, « Rapport final », Rapport, Comité national d'évaluation du RSA.
- DEATON, A. et J. MUELLBAUER. 1980, *Economics and Consumer Behavior*, Cambridge University Press.
- DEROBERT, L. 2001, « On the genesis of the canonical labor supply model », *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 23, n° 2, p. 197–215.
- DESSING, M. 2004, « Implications for minimum-wage policies of an s-shaped labor–supply curve », *Journal of Economic Behavior & Organization*, vol. 53, n° 4, p. 543 – 568.
- DOUGLAS, P. 1934, *Theory of Wages*, New York : Augustus M. Kelley, 1957.
- EVERS, M., R. MOOIJ et D. VUUREN. 2008, « The wage elasticity of labour supply : A synthesis of empirical estimates », *De Economist*, vol. 156, n° 1, p. 25–43.
- GOSSEN, H. H. 1854, *Exposition des lois de l'échange et des règles de l'industrie qui s'en déduisent*, Paris : Economica, 1995.
- KEANE, M. P. 2011, « Labor Supply and Taxes : A Survey », *Journal of Economic Literature*, vol. 49, n° 4, p. 961–1075.
- KILLINGSWORTH, M. R. 1984, *Labor Supply*, Cambridge University Press.
- KYDLAND, F. E. et E. C. PRESCOTT. 1982, « Time to build and aggregate fluctuations », *Econometrica*, vol. 50, n° 6, p. 1345–1370.
- LEGENDRE, F., J.-P. LORGNET et F. THIBAUT. 2003, « La distribution des incitations financières au travail en France : l'évaluation du modèle Myriade », *Économie et prévision*, vol. 160-161, p. 23–48.
- L'HORTY, Y. 2004, « Revenu minimum et retour à l'emploi : une perspective européenne », dans *Familles et solidarités*, vol. 1, édité par D. Girard, XXIV<sup>es</sup> journées de l'Association d'économie sociale, L'Harmattan, Paris, p. 327–341.
- MIRRELES, J. A. 1971, « An exploration in the theory of optimum income taxation », *Review of Economic Studies*, vol. 38, n° 114, p. 175–208.
- MOORE, G. et F. RAMSEY. 1927, *Facts and Propositions*, vol. VII, Proceedings of the Aristotelian Society.
- PENCAVEL, J. 1987, « Labor supply of men : A survey », dans *Handbook of Labor Economics, Handbook of Labor Economics*, vol. 1, édité par O. Ashenfelter et R. Layard, Elsevier, p. 3–102.
- SCITOVSKY, T. 1951, *Welfare and Competition*, Chicago : Richard D. Irwin.
- SOURDAIN, R. 1966, « La courbe d'offre individuelle de travail », *Revue économique*, vol. 17, n° 4, p. 603–639.
- WICKSTEED, P. 1910, *The Common Sense of Political Economy*, London : Macmillan.
- ZAJDELA, H. 2007, « La conception économique du travail. une analyse au travers des politiques de Making Work Pay », dans *La Turquie et l'Union européenne : l'appropriation de « l'acquis communautaire »*, édité par P. Le Mire, L'Harmattan-Galatasaray, p. 237–260.